



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230918-DEC-2023-085-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Le 18/09/2023

**DEC-2023-85**

PTO/Centre juridique/EF

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 reçu en Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et à la communication,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a sollicité l'Association POISSON PILOTE dont le siège social est situé 23 Boulevard de Chantenay – Bloc 13 à NANTES (44100), représentée par Madame Laëtitia LONGEARD en sa qualité de Présidente, pour la réalisation du spectacle « Fais comme l'oiseau » de la Cie A portés de mains dans le cadre de la Fête des Familles 2023,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** avec l'**Association POISSON PILOTE** (SIRET 394 649 610 00059) un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Fais comme l'oiseau » de la Cie A portés de mains, dans le cadre de la Fête des Familles prévue le 30 septembre 2023 sur la Place Jean Moulin à BRUGES,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **1 949,60€ HT** soit **2 056,83€ TTC** (TVA 5,5%) décomposée comme suit :
  - 1 477€ TTC au titre de la cession du spectacle
  - 451,96€ TTC au titre des frais de transport
  - 127,87€ TTC au titre des défraitements repas
- **De prendre en charge** les frais d'hébergement ainsi que les droits SACEM

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO